

La science économique doit s'acclimater

La canicule qui a sévi en Europe de l'Ouest durant l'été 2003 a fourni une illustration parlante des prévisions établies par les scientifiques concernant les événements météorologiques extrêmes qui pourraient augmenter en fréquence et en intensité suite au réchauffement climatique (en cours et, surtout, à venir¹). En France particulièrement, la catastrophe sanitaire de l'été 2003 a suscité un certain émoi et remis en question la qualité des systèmes de santé et leur capacité à faire face à une crise liée à des conditions météorologiques extrêmes.

Du point de vue stratégique, les responsables politiques peuvent mettre en œuvre diverses actions pour faire face à la problématique du réchauffement. Deux stratégies principales se présentent à eux. La première consiste à prévenir le changement climatique "à la source", c'est-à-dire en réduisant les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES), principales responsables de l'accélération actuelle du réchauffement. L'objectif de la seconde stratégie est de lutter contre les impacts incontournables du réchauffement climatique en mettant en œuvre des mesures d'adaptation (préventives ou correctives) afin de protéger les populations et les secteurs d'activités vulnérables.

Pour arbitrer l'importance politique et financière à consacrer à chacun de ces deux volets² de la lutte contre le changement climatique, les décideurs recourent le plus souvent à des concepts provenant de la science économique tels que l'efficience-coût ou l'analyse coût-avantage (ACA). L'essentiel du débat porte donc sur la comparaison entre le coût de l'action et le coût du report de l'action, que ce soit en terme de réductions des émissions de GES ou de mise en place de mesures d'adaptation.

Sur le plan économique, la principale question est celle du degré de pertinence du canevas classique d'analyse au regard des spécificités de la problématique du changement climatique. En effet, dans ce cas précis, on est assurément en présence d'un contexte "controversé" - pour reprendre une typologie d'Olivier Godard³ - qui est défini sur base du type d'intérêt en présence (agents présents ou tiers absents), de l'irréversibilité potentielle des effets estimés, du mode de perception des problèmes par les individus (direct ou indirect) et de l'état de la connaissance scientifique.

L'attrait de l'ACA, par rapport à des méthodes d'arbitrage plus simples (comme le vote), est de prendre en compte l'intensité des préférences. Cependant, à mesure que l'on s'éloigne d'un contexte plutôt stable pour se diriger vers un contexte controversé comme celui de la problématique du changement climatique, l'ACA traditionnelle perd de sa pertinence. Par exemple, le postulat implicite de l'équivalence des mesures de compensation avec l'évitement des dommages n'est plus valable dans le contexte des catastrophes climatiques ou dans celui d'autres phénomènes naturels. Le secteur de la réassurance l'a d'ailleurs très bien compris et, face à ce risque nouveau et sensible, plaide pour une révision des primes ainsi que pour l'instauration de limites à leurs responsabilités⁴.

Effectuer un arbitrage objectif et sain entre les différentes stratégies à mener passe inévitablement par une évaluation des risques liés au réchauffement de la planète car, quel que soit le problème posé, ce sont toujours les transitions qui coûtent, les surprises par rapport à ce qu'on avait prévu. Après cet exercice complexe, il convient de mener une évaluation, toute aussi objective, du coût des mesures destinées à la maîtrise de ces risques.

¹ En effet, selon les experts, la température pourrait augmenter entre 1.4 et 5.8°C selon les scénarios d'ici 2100 alors qu'elle n'a augmenté "que" de 0.6 °C au cours du siècle dernier.

² Il est important de souligner que, au vu des niveaux actuels de concentration des GES dans l'atmosphère et des temps de résidence de ces GES, les deux stratégies ne peuvent plus être considérées comme alternatives mais plutôt comme essentielles et complémentaires.

³ **Godart O. (1996)**, *Évaluation économique comme procédure de coordination dans la protection de l'environnement et de la santé*, le Cahier du Groupe épistémologique des cindyniques, n°3, décembre 1996.

⁴ **Swiss RE (2004)**, *Catastrophes naturelles et techniques en 2003: un grand nombre de victimes mais des dommages assurés modérés*, Sigma, n° 1/2004.

En cette matière, les postulats théoriques de base sont déterminants et auront inévitablement une influence non négligeable sur la manière d'envisager le débat "agir aujourd'hui ou plus tard". En effet, la vision étroite du progrès technique, du type de la fameuse "manne tombée du ciel", préconise de repousser dans le temps les engagements de réduction des émissions de GES et d'attendre que, dans quelques années, de nouvelles technologies facilitant les réductions apparaissent. Avec le temps, la réduction de l'incertitude scientifique permettrait, en outre, de simplifier la tâche des politiques sensés imposer des mesures préventives (réduction des émissions et mesures d'adaptation) dont les bénéfices peuvent paraître peu palpables aux yeux des citoyens.

A l'inverse, si l'on considère le progrès technique comme une activité économique à part entière (en interaction avec le reste de l'économie et dépendant de facteurs socio-économiques comme l'investissement et l'éducation), on optera plutôt pour la stimulation de l'innovation technologique. Ce postulat est d'autant plus robuste si on considère qu'avec le temps, il devient plus difficile et donc plus cher de changer les comportements individuels, les modes d'organisation et les technologies, ceux-ci étant plus profondément ancrés.

En fait, le niveau de développement de la connaissance scientifique, considéré comme un prétexte à l'inaction pour les uns et comme motif d'action pour les autres, est au cœur d'une des questions centrales de la problématique de lutte contre le réchauffement : quelles réponses la science doit-elle fournir ? Dans ce domaine, il est souvent demandé à la science de répondre rapidement et avec certitude alors que le mode d'assertion scientifique est celui de l'invalidation d'hypothèses et non pas la validation de théorie. Sur ce point, il est étrange qu'il existe peu de place pour une réflexion semblable concernant la pertinence de la théorie économique dominante. Tout comme chacun est en droit de remettre en question la science climatique, le recours systématique à un unique canevas d'analyse économique devrait également pouvoir être débattu.

Bien que l'évaluation économique reste un outil précieux d'arbitrage, sa pertinence et son acuité dépendent étroitement de la manière dont elle est utilisée. Il faut notamment veiller à ce qu'elle joue le plus efficacement possible son rôle de "pratique sociale de coordination". Étant donné leur importance sur les résultats obtenus, les hypothèses et le contexte de départ ainsi que les situations de référence doivent être explicités et faire l'objet d'un consensus. Il conviendrait d'élargir et de renforcer l'évaluation économique en élaborant des scénarios contrastés tenant compte des effets de redistribution, tout en mettant l'accent sur la gestion du risque et l'adoption d'une approche séquentielle.

Le débat portant sur la capacité de la science économique dominante à arbitrer efficacement la politique climatique peut sembler secondaire mais il est bel et bien fondamental étant donné l'importance politique accordée à ce type d'analyse : dès le début des négociations internationales sur le climat, l'adoption d'une grille de lecture unique a orienté la discussion vers la manière de répartir les coûts élevés des mesures de réduction des émissions de GES.

Or, comme l'a récemment confirmé Paul Tébo, vice-président de DuPont, lors d'une réunion du "Chicago Economic Club", croissance économique et réduction des émissions ne sont pas forcément incompatibles (dans certains cas, la réduction des émissions de GES constitue même une opportunité plutôt qu'une contrainte). Certes, il y aura probablement des efforts financiers et humains à consentir pour réduire nos émissions mais l'arbitrage économique, sensé définir la route à suivre, doit se fonder, non sur une seule grille de lecture, partielle de surcroît, mais sur une base saine et objective. Il ne faut donc pas hésiter à remettre en question les fondements de la science économique pour les adapter au mieux aux spécificités de la problématique du climat.